Ecole publique Le Bourg à Querrien – Circonscription de Quimper Est

Conseil d'école exceptionnel (en visioconférence) – Jeudi 07 mai 2020 (17h30 – 19h05)

Personnes présentes au conseil d'école :

- M. LAFFITE, Maire de Querrien,
- M. PRAT, Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- Mme BOULIC, Mme GHOUL, Mme HERAUT, Mme HUBERT, représentantes des parents d'élève,
- Mme JASSERAND, M. KERHERVE, Mme LE THOER, M. MORGANT, Mme NOISEL et Mme QUEMENER, enseignants de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

Personnes excusées :

- Mme DECEMME, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Quimper Est,
- M. BESNARD, adjoint chargé des affaires scolaires,
- Mme BARS, enseignante.

Ordre du jour :

- 1. Concertation engagée entre les partenaires.
- 2. Présentation simplifiée du protocole sanitaire.
- 3. Présentation des modalités d'organisation retenues pour la réouverture de l'école à compter du jeudi 14 mai.
- 4. Questions diverses.

1) Concertations engagées entre les partenaires

Depuis le courrier du recteur du jeudi 30 avril, officialisant les différentes annonces gouvernementales et définissant les modalités de réouverture des écoles, la municipalité et l'école travaillent en collaboration pour permettre d'effectuer cette reprise dans les meilleures conditions.

Un courrier et un questionnaire en ligne ont été transmis aux parents d'élèves le lundi 04 mai afin de projeter les différentes possibilités organisationnelles. Le maire et le directeur remercient les familles pour leur très grande réactivité dans la prise en compte de ce délai de réponses attendues dans les vingt-quatre heures.

L'exploitation des résultats de ce sondage le mardi 05 mai a permis à l'équipe enseignante et à la mairie de se rencontrer le mercredi 06 mai afin d'étudier le projet de réouverture des classes pour le mois en mai.

Le choix de la municipalité et de l'équipe pédagogique a été de rester extrêmement prudent dans la communication envers les familles, et d'attendre la transmission des informations par la voie officielle avant les diffuser. Il a paru également important de prendre le temps de réflexion nécessaire pour statuer sur des décisions engageant la responsabilité partagée entre le maire et le directeur d'école.

2) Présentation simplifiée du protocole sanitaire

Le protocole sanitaire fixe les modalités de réouverture des écoles.

En premier lieu, les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école tous les matins. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas venir à l'école.

Il repose sur cinq fondamentaux:

- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrières.
- La limitation du brassage des élèves.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- ❖ La formation, l'information et la communication.

Quelques règles fondamentales devront être strictement respectées à l'école :

- ✓ **Distanciation physique d'1 mètre** : dans tous les contextes et tous les espaces (arrivées et abords de l'école, dans les classes, pendant les récréations, dans les couloirs, à la cantine, dans les toilettes…).
- ✓ **Gestes barrières** : ils doivent être appliqués en permanence, partout.



se laver les mains très régulièrement

2



tousser ou éternuer dans son coude

3



utiliser un mouchoir à usage unique

4



saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

- ✓ Lavage des mains : minimum 30 secondes, séchage avec serviette à usage unique :
 - à l'arrivée à l'école,
 - avant de rentrer en classe = avant et après chaque récréation,
 - avant et après chaque repas,
 - avant et après chaque passage aux toilettes,
 - après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué,
 - après avoir manipulé des objets possiblement contaminés,
 - le soir avant de rentrer à la maison.
- ✓ **Port du masque**: obligatoire pour tout le personnel / possible pour les élèves d'élémentaire s'ils peuvent en être équipés et s'ils sont en mesure de le porter correctement (il appartient aux familles de fournir le masque dans ce cas) / difficile et déconseillé pour les élèves de maternelle car risques d'étouffement (sauf maladie chronique).
- ✓ **Limiter au maximum le brassage des élèves** : stabilité des classes, des groupes d'élèves. Lors de l'arrivée et du départ de l'école / lors des récréations.

L'accueil des élèves

M. Le Maire indique que l'entrée des élèves se fera par le portail habituel pour le site principal, avec un balisage des sens de circulation (accès vers le portail de l'école par le couloir d'accès piéton mis en place durant la phase de chantier, retour vers le parking par la zone réservée aux véhicules). Le directeur demande à ce que la circulation de l'*Impasse de l'école* soit sécurisée durant les temps d'accueil afin d'assurer la sécurité des utilisateurs empruntant la zone réservée aux véhicules (parents seuls à 8h45 et 13h45, parents et leurs enfants à 12h et 16h30).

Un accès par le pré à l'arrière de l'école est envisagé pour permettre aux familles qui arriveraient un peu avant 16h30 de patienter jusqu'au moment de la restitution de leur enfant, tout en respectant les distanciations sociales (ce qui est plus difficile à respecter au niveau du portail, côté Impasse de l'école).

Pour le site annexe, l'entrée des élèves se fera par le portail principal (rue Saint Joseph), la sortie par le portillon au fond de la cour.

Il est interdit aux parents et à toute personne externe au service d'entrer dans l'enceinte de l'école. Cela implique que les parents ne pourront plus accompagner leur enfant jusqu'à leur classe. Si besoin pour les plus jeunes élèves (notamment sur le site principal), le personnel communal assurera le transfert entre le portail et la salle de classe.

Pour les entrées et sorties de l'école, les regroupements sont interdits et il est nécessaire de respecter les distances de sécurité :

- maintien de la distanciation physique dans la file d'entrée et en croisement (marquages au sol),
- respect du sens de circulation et de l'affichage.

Il conviendra aux familles de prendre leurs dispositions afin de déposer et récupérer leurs enfants dans le respect du protocole.

Aménagement des classes

- Les classes seront aménagées afin de respecter la distanciation physique d'1 mètre (la disposition des tables en îlots est proscrite). Si besoin, le seuil maximal d'accueil pourra être revu à la baisse.
- Le port du masque sera obligatoire pour les adultes (enseignants, AVS, ATSEM, ...).
- Les salles seront régulièrement aérées : le matin avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, pendant la pause méridienne, le soir pendant l'entretien des locaux.

Gestion des circulations

- Un sens de circulation au sein de l'école est prévu afin d'éviter les croisements.
- Les portes des classes resteront ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- Les horaires de récréation seront échelonnés.
- La distanciation physique d'1 mètre devra toujours être respectée.

Les récréations

- Récréations échelonnées : une seule classe à la fois sur la cour afin d'éviter les croisements de classes et d'élèves.
- Temps de récréations adaptés et réduits.
- Gestes barrières et distanciation physique d'1 mètre à respecter.
- Jeux de ballons et de contacts interdits (ainsi que tout ce qui implique des échanges d'objets).
- La structure et le bac à sable sont condamnés.
- Les jeux extérieurs sont également interdits s'ils ne peuvent pas être désinfectés régulièrement.
- Récréation en intérieur selon les conditions météorologiques.
- Lavage des mains systématique avant et après chaque récréation.

Activités sportives et culturelles

- Les jeux de contacts et de ballons seront interdits.
- S'il ne peut être désinfecté régulièrement, tout le matériel pouvant être manipulé par tous sera également interdit.

Activités manuelles, arts plastiques, musique

- Il n'y aura pas de prêt de matériel collectif (stylos, gommes, feutres, crayons de couleur ...) : chaque enfant devra avoir son propre matériel individuel et personnel.
- Le matériel individuel jetable sera privilégié.
- Prêts de livres : chaque livre emprunté devra rester au repos 5 jours après son utilisation.
- Les supports audiovisuels seront préférés aux supports pédagogiques comme les manuels, les livres ...

Mme Héraut demande si chaque famille doit prévoir d'apporter de la maison du matériel, type crayon, feutres.... Le directeur répond que ce n'est pas l'option retenue pour le moment. Les enseignants vont essayer de fournir à chaque élève du matériel individuel et il est déconseillé de ramener des choses de la maison dans le cadre du respect du protocole sanitaire.

L'équipe enseignante est également questionnée pour savoir si les élèves peuvent apporter du gel hydro alcoolique pour leur usage. Le directeur informe que l'utilisation de ce produit est déconseillée pour les enfants mais privilégié dans le protocole sanitaire s'il n'est pas possible de se laver les mains. Etant donné les salles de classe des deux sites disposent de points d'eau et de savon, il n'est pas autorisé aux élèves d'apporter des solutions hydro alcooliques.

Particularité de la maternelle

- Les jeux pouvant être manipulés à plusieurs dans les coins jeux seront retirés (poupées, dînettes, voitures, jeux de construction, ...).
- L'école fournira des boîtes individuelles pour stylos, feutres, ciseaux,
- Il faudra vêtir les enfants de tenues dans lesquelles ils sont autonomes.

Nettoyage, désinfection des locaux

- Avant la reprise : nettoyage habituel,
- Après la reprise : nettoyage + désinfection (virucide),
- Fréquence : sols, tables et chaises = minimum 1 fois par jour / toilettes, points de contact (poignées, interrupteurs, ...), matériel utilisé : plusieurs fois par jour.

Sanitaires

- Nombre de personnes limité.
- Urinoirs et lavabos : 1 mètre entre chaque, sinon 1 sur 2.
- Lavage des mains avant et après chaque passage.

Cantine

- Le transfert vers la cantine et les temps de restauration seront organisés afin de limiter les contacts et de respecter la distanciation physique : 2 enfants par table, repas et eau servis à table individuellement.
- Lavage des mains avant et après le repas.
- Port du masque et lavage des mains obligatoires pour le personnel.

M. Le Maire confirme que la cantine est un espace assez vaste pour faire respecter les distances une fois les élèves attablés.

Sieste

- Aménagement de la salle de sieste pour les MS dans le respect du protocole sanitaire.
- Lavage des couvertures régulier.
- Vêtir les enfants de tenues avec lesquelles ils sont autonomes.

Le transfert vers la cantine est un moment durant lequel il peut être difficile de faire respecter la distance d'un mètre entre chaque élève. La mairie imagine éventuellement une Rubalise avec des liens tous les mètres pour les élèves les plus jeunes, à usage unique. Cela semble difficile à mettre en place à chaque transfert. Il est peut-être préférable d'apprendre aux enfants à respecter la distance, de leur faire confiance, d'autant plus que ce sera à chaque fois des petits groupes qui se déplaceront.

Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre ...) :

- isolement immédiat de l'élève avec un masque dans l'attente de son retour à domicile. Respect impératif des gestes barrières.
- prise de température sans contact.
- appel sans délai des parents pour qu'ils viennent récupérer l'élève.

Afin de pouvoir prendre la température des élèves à la cantine et sur le site annexe, il est demandé à la mairie s'il était possible de mettre à disposition 2 thermomètres qui fonctionnent correctement.

En cas de test positif au Covid-19:

- La collectivité et l'inspection en seront informées. Des dépistages pourraient être organisés au sein de l'école.
- Les personnels et parents d'élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant en seront informés.

L'accueil des enfants à l'école est conditionné à l'accord et au respect strict de ces règles.

Un document sera fait signer aux familles pour engager chacun au respect des règles sanitaires définies dans le protocole.

Les élèves qui, volontairement, ne respecteraient pas les gestes barrières selon les consignes données par les adultes les encadrant seront exclus du dispositif d'accueil.

Quelques informations en vidéos :

Déclaration du ministre de l'Éducation Nationale : les modalités pédagogiques de reprise

Réouverture organisationnelle des écoles et établissements scolaires

Protocole sanitaire de réouverture des écoles :

- 1 Principes généraux
- 2 L'accueil des élèves
- 3 Gestion d'un cas suspect ou avéré
- 4 Nettoyage et désinfection
- 5 Les sanitaires
- 6 L'aménagement des salles de classe
- 7 <u>La gestion des circulations</u>
- 8 La demi-pension
- 9 La récréation

3) <u>Présentation des modalités d'organisation retenues pour la réouverture de l'école à compter du jeudi 14 mai</u>

« Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent protocole sanitaire, il revient aux collectivités territoriales et directeurs d'organiser la reprise dans le respect de mesures sanitaires et d'en vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves. »

La responsabilité du maire de la commune et du directeur d'école sur le plan juridique est conditionnée par le strict respect de ce cadre protocolaire dans les mesures à mettre en place pour permettre la réouverture de l'école.

Ainsi, la décision de ne pas accueillir pour l'instant les élèves de TPS et PS est motivée par le fait qu'il n'est pas possible de s'engager, pour ce public, sur le respect du protocole sanitaire en termes de gestes barrières et de distanciation sociale.

Le directeur délivrera aux familles, sur simple demande, une attestation pour leur employeur afin de justifier du fait qu'ils ne se verront pas proposer de solution d'accueil par l'école (cas des TPS et PS du personnel non prioritaire uniquement pour l'instant).

De part la configuration actuelle de l'école (locaux sur deux sites), des aménagements à mettre en œuvre en conséquence (balisage, désinfection, affichage, organisation...) et de la gestion des travaux à coordonner avec les mesures à mettre en place, il a été décidé par M. le Maire et l'équipe pédagogique de reporter la rentrée des élèves au jeudi 14 mai (cf courrier mairie du 07 mai 2020). Ce délai supplémentaire de prérentrée devrait permettre d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions.

<u>Résultat du sondage</u> : les familles se sont prononcées pour un retour à l'école en présentiel de 69 enfants sur 115, soit 60% des effectifs total de l'école.

Filière monolingue										
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Présentiel	2	6	6	2	7	9	10	7	5	54
dont prioritaire			4	1	2	4	4	2	3	20

Filière bilingue										
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Présentiel	1	0	1	4	1	2	1	3	2	15
dont prioritaire	0	0	1	1	1	0	0	2	0	5

Il est précisé que la <u>circulaire ministérielle du 4 mai</u> rectifie la première annonce qui indiquait un engagement des familles jusqu'aux vacances scolaires du 4 juillet (information présente dans le <u>courrier adressé aux familles</u> <u>le 4 mai 2020</u> et dans le questionnaire en ligne). Désormais, <u>la décision des familles est valable jusqu'au 1er juin</u>.

Projet d'organisation dans le cadre de la réouverture de l'école

Un enseignement à distance sera assuré par les enseignants de l'école pour les élèves dont les parents ont fait le choix de les garder à la maison.

Enseignant	Classe	Effectif	Enseignement à distance	Effectif groupe 2S2C*					
Filière monolingue									
Anne QUEMENER	MS/GS	8							
Vincent LE MOING / Maïna LE THOER	CP/CE2	12	Mardi a-m et vendredi matin	4 à 7					
Yann KERHERVE / Maïna LE THOER	CE1/CE2	14	Jeudi a-m	4 à 6					
David MORGANT	CM1/CM2	12	Lundi matin	3 à 6					
Filière bilingue									
Marrick JASSERAND	MS/GS	5	Lundi a-m et jeudi matin	1 à 3					
Sklaerenn NOISEL / Ael BARS	CP/CE1/CE2/CM1/CM2	9	Mardi matin et vendredi a-m	2 à 4					

^{*}Lors de l'enseignement à distance effectué par les enseignants (pour leur niveaux de classe habituels), les élèves qui n'ont pas la possibilité d'être gardés à la maison (information transmise par les familles lors de l'enquête en ligne) sont pris en charge par le personnel municipal dans le cadre du dispositif Sport – Santé – Culture – Civisme (2S2C).

Réorganisation du personnel communal

Au vu de l'absence des TPS et PS et des effectifs restreints dans les nouvelles répartitions des classes de maternelle, il ne sera pas nécessaire d'avoir en permanence les personnels ATSEM dans les classes pour assister les enseignants.

Il est donc convenu de répartir le personnel communal de la manière suivante, en prenant en compte les mesures du protocole sanitaire et les besoins éducatifs :

- Sylvie Bourhis sera présente sur le site principal pour assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel plusieurs fois par jour, et aider à l'hygiène des élèves de MS-GS (passage aux toilettes, changer les élèves en cas d'incident...),
- Sophie Lucas exercera les mêmes tâches sur le site annexe,
- Enrick Le Bihan et/ou d'autres personnels ressources de la commune seront mis à disposition, dans le cadre d'une convention entre la mairie et l'inspection académique, pour encadrer les groupes dans le cadre du dispositif 2S2C lorsque les enseignants sont en enseignement à distance.

4) Questions diverses

Questions à destination de l'école :

Les projets scolaires seront-ils maintenus ?

Les projets de sorties scolaires (avec ou sans nuitées), prévus d'ici la fin de l'année scolaire, sont annulés (séjours CM1/CM2 et GS/CP, sorties scolaires à la journée...).

Les activités sportives seront-elles conservées ?

Il est difficile de se prononcer pour le moment mais il est évident que les enfants ont besoin de bouger et de se dépenser durant leur journée à l'école, d'autant plus en maternelle. Chaque enseignant devra donc repenser et inventer de nouvelles séances de sport qui permettent une activité sportive dans le respect strict du protocole sanitaire.

Question à destination de l'APE :

La fête de l'école sera-t-elle maintenue cette année ?

Comme de nombreux rassemblements, la fête de l'école est annulée.

Questions à destination de la mairie :

L'équipe enseignante et / ou d'entretien auront-t-elles besoin d'aide pour certaines tâches ? (Ménage, transfert vers la cantine...).

Le personnel municipal est très sollicité dans cette nouvelle organisation et toute aide de parent prêt à donner un peu de son temps serait largement appréciée. Les modalités restent à définir ainsi que les tâches qui pourraient être effectuées.

Est-il prévu une distribution de masques tissus par la mairie pour les enfants (3-6 ans), même s'ils ne seront pas présents à l'école ?

La mairie a commandé des masques mais il est très difficile pour le moment de les obtenir et ils ne seront pas là au mieux avant fin mai. Le directeur précise qu'il est fortement déconseillé aux enfants de trois à six ans de porter un masque (sauf en cas de maladie chronique).

Concernant les travaux, est-ce qu'ils ont avancé pendant la période de confinement ?

Malheureusement, les travaux n'ont pas avancé et devraient reprendre la semaine prochaine. Cela aura évidemment une incidence sur le calendrier présenté, étant donné qu'il sera impossible de rattraper le retard pris. Cette interruption de deux mois sera reportée sur la date de fin de chantier, prévue initialement fin septembre 2020.

Le Président du conseil d'école lève la séance à 19h05.

Les secrétaires de séance

Mme JASSERAND Marrick
M. MORGANT David

Signatures:

Le président de séance

M. LE MOING Vincent

Signature: